

RAPPEL :

Arbitrage : Il est rappelé qu'à chaque rencontre, chaque équipe est tenue de fournir un arbitre (toutefois un accord préalable peut être trouvé entre les 2 équipes).
Il est demandé à chaque établissement de recenser et fournir au comité la liste de ses arbitres officiels de Sports co afin d'établir un fichier national.

| | | |
|------------------|---|------|
| Amendes : | Forfait général d'une équipe | 30 € |
| | Forfait pour un match | 10 € |
| | Forfait non déclaré | 30 € |
| | + paiement intégral des frais d'arbitrage et de transport de l'équipe adverse | |
| | Retard de communication d'un résultat | 10 € |
| | Résultat non communiqué | 10 € |
| | Report d'un match non averti | 10 € |

Feuilles de matchs : à télécharger sur le site : <http://www.ugsel-pl.fr/>

Chaque équipe doit se présenter sur le terrain avec une feuille de match et des licences en règle (signature du Chef d'Établissement, tampon, photo et certificat médical si surclassement)

L'équipe vainqueur doit obligatoirement téléphoner le **résultat au secrétariat territorial le mercredi soir ou le jeudi matin au plus tard** (vous pourrez laisser vos résultats sur le répondeur téléphonique : 02-41-68-26-28 ou par mail : ugselpl@saumur.net).

Dans tous les cas, la feuille de match doit être envoyée au secrétariat territorial et remplie correctement (sans oublier la date, le lieu, la couleur des maillots et le nom du manager).

L'équipe vainqueur ne transmettant pas son résultat avant le jeudi 12 h 00 sera soumise à une amende de 10 €.

Report :

Il est tout à fait exceptionnel. La demande doit être formulée par écrit à l'UGSEL territoriale et l'établissement doit obtenir l'accord par écrit de l'équipe adverse. Si le report demandé entraîne l'impossibilité de jouer par la suite, l'équipe ayant demandé le report sera déclarée perdante.

Forfait :

Tout forfait entraîne l'obligation d'avertir l'équipe ou les équipes adverse(s), ainsi que le secrétariat organisateur et le **secrétariat territorial**. La date limite est la veille avant 12 h 00.

Le premier nommé reçoit :

FOOT CIG

ND Roc LA ROCHE/YON
Bourg Chevreau SEGRÉ
St Louis SAUMUR
Notre Dame REZÉ

| | | | | |
|-----------|----------------------|--|--|----------------------|
| 17-oct-18 | ND Roc LA ROCHE/YON | | | Notre Dame REZÉ |
| | Bourg Chevreau SEGRÉ | | | St Louis SAUMUR |
| 28-nov-18 | Notre Dame REZÉ | | | St Louis SAUMUR |
| | ND Roc LA ROCHE/YON | | | Bourg Chevreau SEGRÉ |
| 12-déc-18 | Bourg Chevreau SEGRÉ | | | Notre Dame REZÉ |
| | St Louis SAUMUR | | | ND Roc LA ROCHE/YON |

23-janv-19 **Finale chez le 1er.**

Le National aura lieu entre les 15 et 16 mars 2019 à Derval (44).

BASKET JG

La Joliverie ST SÉBASTIEN/LOIRE
Ste Marie CHOLET
St Aubin la Salle VERRIERES

| | | | | |
|-----------|--|--|--|---|
| 17-oct-18 | Ste Marie CHOLET La Joliverie ST SÉBASTIEN/LOIRE | | | St Aubin la Salle VERRIERES Exempt |
| 28-nov-18 | La Joliverie ST SÉBASTIEN/LOIRE St Aubin la Salle VERRIERES | | | Ste Marie CHOLET Exempt |
| 12-déc-18 | St Aubin la Salle VERRIERES Ste Marie CHOLET | | | La Joliverie ST SÉBASTIEN/LOIRE Exempt |

Le National aura lieu du 3 au 4 avril 2019 à Nantes (44).

HAND JG

Avesnières LAVAL : seule équipe engagée.
Elle est directement qualifiée au championnat national (merci de confirmer sa participation).

Le National aura lieu les 21 et 22 mars 2019 à Beauvais (60).

VOLLEY JG

Aucune équipe engagée.

RUGBY

cf. calendrier sur site

BASKET F

Ste Marie CHOLET
ND Roc LA ROCHE/YON
ND Tourtelière POUZAUGES
Avesnières LAVAL

| | | | | |
|-----------|---|--|--|---|
| 17-oct-18 | Ste Marie CHOLET ND Roc LA ROCHE/YON | | | Avesnières LAVAL ND Tourtelière POUZAUGES |
| 28-nov-18 | Avesnières LAVAL Ste Marie CHOLET | | | ND Tourtelière POUZAUGES ND Roc LA ROCHE/YON |
| 12-déc-18 | ND Roc LA ROCHE/YON ND Tourtelière POUZAUGES | | | Avesnières LAVAL Ste Marie CHOLET |

23-janv-19 **Finale chez le 1er.**

Le National aura lieu les 3 et 4 avril 2019 à Nort/Erdre (44).

HAND F

ND Tourtelière POUZAUGES : seule équipe engagée.
Elle est invitée au match de l'Euroféminin du lundi 10 décembre 2018 à Nantes à 18h à la salle XXL.
Elle est directement qualifiée au championnat national (merci de confirmer sa participation).

Le National aura lieu les 21 et 22 mars 2019 à Gorges (44).

VOLLEY F

Jean XXIII LES HERBIERS 1
Jean XXIII LES HERBIERS 2

Les équipes des Herbiers sont intégrées au championnat Promo (cf. calendrier Promo).
Une équipe est directement qualifiée au championnat national (merci de confirmer sa participation).

Le National aura lieu les 27 et 28 mars 2019 à St Nazaire (44).